



ADHESION 2025

Il vous suffit simplement de renvoyer le coupon ci-dessous, accompagné d'un chèque à l'ordre de Les Hommes perdus à l'adresse suivante :

Compagnie théâtrale
Les Hommes perdus
32 Rue de la charbonnière
75018 PARIS

Infos impôts ! (Uniquement pour les mécènes)

La loi sur le mécénat et les fondations, promulguée le 1^{er} août 2003, destinée à favoriser une véritable culture de mécénat pour la France, permet désormais à notre pays de bénéficier d'un régime comparable aux pays avancés d'Europe, avec un doublement des avantages fiscaux. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 65% du montant du don.

La compagnie Les Hommes perdus délivrera un reçu au titre de défiscalisation.

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse : (indispensable pour recevoir votre carte d'adhérent).....

.....

.....

Mail :

.....

.....

- Je souhaite devenir **Adhérent** de la compagnie Les Hommes perdus et règle donc la cotisation annuelle de 50 euros.
- Je souhaite devenir **Mécène** en donnant euros à la compagnie Les Hommes perdus.
- Je souhaite recevoir un reçu au titre de la défiscalisation

Moyen de paiement : chèque uniquement.

Suivez toute notre actualité sur notre page [Facebook](#) et sur notre site internet :

<http://www.leshommesperdus.fr>